



RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO 2023

LE PRINTEMPS A VAUGRIGNEUSE

1- Durée du concours

Le concours aura lieu du 20 mars au 19 avril 2023

2- Objet du concours

Envoyez-nous vos plus belles photos de la commune, que ce soit des paysages, lieux particuliers, des jardins, couchers de soleil... Par souci de respect du droit à l'image et de la vie privée, les clichés montrant des personnes sont à proscrire et ne seront pas retenus.

La mairie de Vaugrigneuse diffusera ensuite vos photos sur ses réseaux.

3- Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les Valgrigniens.

Les photos doivent être prises exclusivement sur le territoire de la commune.

Chaque participant, qui devra obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée, peut présenter au maximum 3 photos.

Les photos sont à envoyer exclusivement par e-mail à communication@vaugrigneuse.fr dans lequel l'auteur indiquera son nom et son prénom.

Les participants doivent avoir obtenu l'autorisation des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo représentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos au bénéfice de la commune, sur tous supports, sans limitation géographique et sans limitation de temps.

L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque la commune fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale.

4- Critères de sélection

La mairie de Vaugrigneuse se réserve le droit de diffuser ou non les photos qui lui ont été envoyées, et d'exclure les images qu'elle juge de qualité insuffisante ou inappropriées par leur contenu.

Ses choix sont irrévocables et ne seront en aucun cas justifiés.

5- Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les participants.

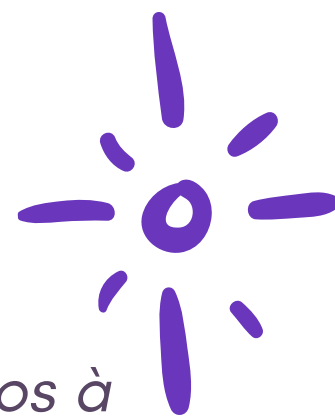
Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et souhaite participer au concours photos organisé par la mairie de Vaugrigneuse.

Fait à Vaugrigneuse, le _____.

Signature du participant

du 20 mars au 19 avril

Concours de printemps Photos de Vaugrigneuse



envoyez vos photos à
communication@vaugrigneuse.fr
les plus belles seront diffusées
sur nos réseaux

